



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville, le lundi 23 août 2021 à 19 h 00, sont présents la conseillère et les conseillers suivants:

Messieurs Yves Barrette, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Sont présents en vidéo conférence: Madame Marie-Eve Denicourt
Monsieur Bernard Rousselle
Monsieur Stéphane Vézina

Est aussi présent: le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Correspondance à l'ALSA - signature des membres du conseil
3. Recommandation de paiement retenue finale - Groupe électrogène hôtel de ville
4. Achat d'une pompe pour l'usine de traitement de l'eau potable
5. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Luc Mercier à 19 h 05.

21-08-213 2. Correspondance à l'ALSA - signature des membres du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Saint-Alexandre a remis une lettre aux membres du conseil municipal et aux employés municipaux à la suite de la rencontre du 28 juin dernier ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal considèrent qu'il y a lieu de répondre à cette lettre ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de lettre a été remise aux membres du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

DE demander au directeur général et secrétaire-trésorier de transmettre la lettre datée du 17 août 2021 aux membres du conseil d'administration de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre ;

QUE les membres en faveur de la présente résolution signe la lettre qui sera transmise aux membres du conseil d'administration de l'Association des loisirs de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

21-08-214 3. Recommandation de paiement retenue finale - Groupe électrogène hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu le 12 août dernier la lettre de recommandation de l'ingénieur Ghyslain Nadeau afin de libérer la retenue de paiement pour Seney Électrique Inc. dans le cadre du projet de la fourniture et l'installation d'un nouveau groupe électrogène à l'hôtel de ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Barrette, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

DE libérer la retenue à Seney Électrique Inc. pour un montant de 5 318,17\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-08-215 4. Achat d'une pompe pour l'usine de traitement de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre devra prochainement procéder à des essais de pompage dans le cadre de son projet d'établissement d'un nouveau puits d'approvisionnement en eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE ces essais de pompage pourraient durer plusieurs jours ;

CONSIDÉRANT QU'il serait plus avantageux de procéder à l'achat d'une pompe plutôt que de louer ce type d'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a reçu trois propositions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

DE procéder à l'achat d'une pompe et d'un moteur électrique auprès de Moteurs électriques Guertin Inc. au montant de 3 166.40\$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

21-08-216 5. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 23.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

Luc Mercier
Maire